



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

2

Dépôt : Groupe politique CSV
N. Laurent Mosar
04.07.2017
Débat "Brexit"

MOTION 2

La Chambre des Députés,

Considérant que la discipline de la gestion des risques (« risk management »), s'attachant à identifier les risques relatifs aux activités d'une organisation pour les traiter méthodiquement de manière à réduire l'impact éventuel de ces événements,

Considérant que le risque constitue un facteur inhérent aux activités du secteur financier et que les institutions financières sont confrontées à un besoin croissant de mieux structurer la maîtrise de leurs risques,

Considérant qu'à la place financière et notamment l'industrie des fonds, les activités de la gestion des risques sont constamment à la hausse ces dernières années, résultant particulièrement des nombreux développements réglementaires tels que les directives CRD, Solvency 2, Ucits et AIFMD,

Considérant que les dernières évolutions dans ce domaine de pointe introduisent continuellement de nouvelles pratiques de marché en ce qui concerne l'organisation et le contenu de la fonction risk management,

Considérant que les experts en gestion des risques sont prisés par les entreprises et qu'il y a la possibilité d'une pénurie de candidats pouvant engendrer des répercussions éventuelles sur les activités de la place financière luxembourgeoise,

Considérant qu'à part d'une formation continue dispensée par le Luxembourg Lifelong Learning Center il n'y a pas de formation universitaire complète offerte par l'Université du Luxembourg pourtant nécessaire pour le développement économique du « Standort » luxembourgeois et ses besoins en ressources humaines hautement qualifiées,

Invite le Gouvernement

à étudier la mise en place d'un cursus « Master en Risk Management » à l'Université du Luxembourg.

D. ADEHY L. MOSAR N. Spautz c. Wiseler
D. Oehl W.M. [Signature] [Signature] G. Roth